



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocations de logement et APL

Question écrite n° 41520

Texte de la question

M. Claude Bartolone souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les différentes annonces d'économie sur le budget du logement. Beaucoup d'associations s'inquiètent de ces annonces dont les repercussions risquent de toucher un domaine où l'exclusion se manifeste déjà de façon criante et où l'ensemble des acteurs souffrent d'un manque de moyens. S'il est annoncé que le secteur des « plus démunis » sera préservé, il est à craindre que les économies sur les aides à la construction et à la réhabilitation ne tendent à isoler ce secteur au détriment de la cohésion sociale. Un autre domaine mérite également de retenir toute notre attention, celui des aides au logement. La situation des ménages s'est déjà aggravée par le gel des barèmes et l'assujettissement au RDS. Il serait donc dangereux d'attaquer à nouveau ces aides, ce qui fragiliserait des populations modestes et augmenterait ainsi le nombre des exclus. Il lui demande donc des précisions sur ces différentes annonces d'économies budgétaires et des informations sur les secteurs qui en seront affectés.

Texte de la réponse

Le projet de budget du logement pour 1997 contribue à la réalisation de l'objectif général de stabilisation de la dépense budgétaire tout en poursuivant les deux objectifs fixés depuis dix-huit mois : offrir à chacun un logement selon son choix et ses moyens et soutenir par le logement l'emploi et l'activité. C'est pourquoi le projet de budget pour 1997 prévoit la construction de 80 000 logements sociaux (PLA et PLA-TS) et la réhabilitation de 120 000 HLM, grâce à une réforme du financement de la construction de logements sociaux, permettant à la fois de réduire la dépense budgétaire et les prélèvements obligatoires, et au maintien de la dotation budgétaire pour l'ancien. De même, pour l'accession sociale à la propriété, 120 000 prêts à 0 % sont prévus, avec des barèmes d'accès et d'aide inchangés. Le budget pour 1997 permet également la poursuite du plan d'urgence et d'insertion engagé il y a un an, en renforçant l'action en faveur de ceux de nos compatriotes les plus démunis. Ainsi, 30 000 PLA-TS seront financés et 348 MF iront aux actions les plus sociales (requisitions, investissements d'urgence...). Un compte d'affectation spéciale, alimenté par la contribution sur les surloyers, pour un montant estimé à 450 MF, financera les FSL et l'ALT. Un accord contractuel signé avec le mouvement du 1 % logement et cosigné par la majorité des partenaires sociaux (CNP, CG-PME, CFDT et CGC) autorise un apport de 7 MdsF pour financer l'accession sociale à la propriété tout en maintenant les capacités d'intervention du 1 % logement. D'ici à la fin de l'année, une union d'économie sociale sera légalement créée, donnant au 1 % logement les moyens de se reorganiser et de revaloriser le rôle des partenaires sociaux, seul moyen de rendre le dispositif pérenne. Les crédits à l'ancien sont globalement maintenus avec, outre les 120 000 PALULOS pour les HLM, 600 MF pour la PAH et 2 MdsF pour l'ANAH, ainsi qu'une disposition fiscale donnant la possibilité aux ménages de déduire de leurs impôts 20 % de leurs travaux d'entretien dans la limite de 40 000 F pour un couple. Enfin, les aides personnelles au logement seront clarifiées et simplifiées, notamment par la création d'un barème unique pour le parc de logements conventionnés et la prise en compte plus équitable des ressources et de la situation personnelle des bénéficiaires. Leur dotation augmentera de 8,5 %. Ce budget permet donc de conforter les deux orientations suivies depuis dix-huit mois, grâce à des réformes qui donnent plus d'efficacité et

de lisibilité à la politique du Gouvernement en matière de logement.

Données clés

Auteur : [M. Bartolone Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41520

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3944

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 30